Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20261029-202610006-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
29 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-NEUF OCTOBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 12 Votants : **15**

Date de la convocation : 22/10/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, DUPONT DUTILLOY Eric.

ABSENTS : LONCLE Sandra, procuration à J.Y. MAFOA le 20/10/2026 ; LE GUENNEC Louise, procuration à O. LEBRUN le 27/10/2026 ; BELLOY Céline, procuration à E. DUPONT DUTILLOY le 29/10/2026.

INVITÉS : Yvon POINTEAU et Antoine ROHEL pour MORBIHAN HABITAT, présents pour l'exposé du bordereau n°1.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 10 006

Hangar n° 5 – ZA du Guéna - Mise à disposition du jardin – Convention d'occupation précaire

La Commune est désormais propriétaire d'un local technique de stockage (environ 100 m²) situé dans la zone du Guéna sur une parcelle d'une superficie de 515 m² (parcelle B410). Jusqu'à présent, avec l'accord de l'ancien propriétaire, l'entretien de l'espace extérieur du bâtiment était assuré par un particulier, qui a aménagé l'espace en jardin potager et planté des arbres fruitiers.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cet arrangement et soumet aux membres du conseil le projet de convention d'autorisation d'occupation du domaine privé communal qui doit être signé par le particulier. Cette convention permet d'encadrer l'occupation qui resterait gratuite, précaire et révocable.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
par 15 voix pour – 0 abstention – 0 contre :
DECIDE de mettre à disposition, par convention, à titre précaire et révocable, la propriété communale située 5 rue du Guéna au profit du particulier demandeur, pour l'entretien et l'exploitation d'un jardin potager ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire qui demeure ci-jointe annexée (**Annexe 4**) ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____